



ARTICLE 1 ORGANISATEUR

Le TAM, Touquet Auto Moto – 28 Rue de la Paix – 62520 LE TOUQUET, organise une épreuve de **Course sur Sable**, inscrite au **Championnat de France** et de renommée européenne « **Beach Cross** », qui pour sa dixième édition se déroulera les Samedi 12 et Dimanche 13 Octobre 2013 à Berck sur Mer - 62600, FRANCE.

ARTICLE 2 DEFINITION

La Course sur Sable « Beach Cross de Berck-sur-Mer » se disputera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et du règlement du Championnat de France des Courses sur Sable en vigueur à la date de l'épreuve. Le présent règlement complète les conditions de la manifestation. Les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 3 CARACTERISTIQUE DU CIRCUIT

La piste sera longue de 3 000 m environ, sa largeur sera de 12 mètres minimum sauf à l'emplacement de la chicane de pointage. Les courses se dérouleront dans le sens des aiguilles d'une montre.

ARTICLE 4 CATEGORIES

1. CHPF-E1 Cylindrées 125 2 Temps - 250 4 Temps (âge minimum : 13 ans) MX 2
2. CHPF-E2-E3 Cylindrées 250 2 Temps - 450 4 Temps (âge minimum : 15 ans) MX 1
3. Kids Cylindrées 85 2 Temps (âge : 11 à 16 ans moins un jour au 12/10/13)
4. Vétérans > 37 ans
5. Quads Sportifs (âge minimum : 15 ans > 250 4 Temps)

L'Organisation se réserve le droit d'imposer la catégorie de son choix à tout participant.

ARTICLE 5 ENGAGEMENT & LICENCE

Attention : La Licence UFOLEP n'est pas acceptée.

Le droit d'engagement est fixé à 120 € par pilote pour les motos et quads, et à 60 € pour les kids.

Toute personne qui désire participer au Beach Cross 2013, doit obligatoirement s'inscrire en ligne sur le site : www.engage-sports.com.

Tous les renseignements demandés sur le site sont obligatoires, et le règlement des droits d'engagement valide l'inscription. Si vous optez pour un règlement par chèque bancaire, vous devez l'adresser à l'ordre du TAM.

La présentation de la licence est obligatoire le jour de l'épreuve, un coureur sans sa licence n'est donc pas admis.

Les pilotes désirant utiliser une licence à la journée doivent souscrire leur licence en ligne sur : www.ffmoto.org/journee-licence

La date de clôture des engagements sera fixée au 30 Septembre 2013, au-delà de cette date, les engagements seront d'un montant de 150 €. Les inscriptions seront closes dès que le nombre de 450 pilotes moto (150 par catégorie) sera atteint et 150 pilotes en quad, et 40 pilotes en Kids.

Conditions de remboursement : tout forfait attesté par un certificat médical, et **exprimé avant le 30 Septembre 2013** donnera lieu à un engagement pour l'épreuve de l'année suivante.

ARTICLE 6 PILOTES

Seuls les pilotes de plus de **13 ans révolus** sont autorisés à participer à cette épreuve, uniquement MX 2 et **15 ans révolus** en MX 1 et **15 ans révolus** en Quad > 250 4 Temps.

L'épreuve des Kids est ouverte aux jeunes de 11 à 16 ans moins un jour au 12 Octobre 2013 et ne pourront s'inscrire à aucune autre catégorie.

Ils devront tous être en possession des licences à l'article 5, d'une carte d'identité et du bracelet fourni par l'organisation.

Les pilotes mineurs devront venir aux vérifications techniques en présence de personnes agissant en qualité de père, de mère ou de tuteur avec **une autorisation parentale** et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.

Cette course est une course sur invitation et l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser certains engagements sans devoir en justifier le motif.

ARTICLE 7 CONTROLE ADMINISTRATIF & TECHNIQUE

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à Berck-sur-Mer – Avenue du 18 Mai 1945 (devant le Bois Magnier), le Vendredi 11 Octobre 2013 de 15h00 à 20h00 et le Samedi 12 Octobre 2013 de 8h00 à 13h30, et **seront obligatoires pour entrer dans le Parc Pilotes.**

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

1. Permis de conduire ou certificat d'aptitude au sport motocycliste.
2. Licence FFM 2013, ou certificat médical écrit en français de non contre indication datant de moins de trois mois pour la licence à la journée.
3. Carte d'identité ou passeport.
4. Un extincteur à jour de validité et plombé

Attention :

Les déclarations de perte ou de vol, les attestations de licence en cours ne seront pas acceptées.

L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire durant l'épreuve. Les sponsors présents sur les plaques et dossards sont obligatoires.

Les vérifications techniques auront lieu à l'issue des vérifications administratives, les machines devront porter les numéros de course sur les plaques : 3 pour les motos (avant, côté droit et gauche), 2 pour les quads (avant et côté droit).

Les machines seront marquées. L'utilisation de pneus à godets sera interdite. L'utilisation d'une protection dorsale est **obligatoire** et le «par-pierre» conseillé.

ARTICLE 8 ESSAIS CHRONOMETRES

L'essai chronométré est obligatoire. Après 15 minutes d'essais libres, le directeur de course annoncera les 15 minutes chronométrées qui détermineront la place sur la grille de départ.

Les Kids auront 10 minutes d'essais libres et 10 minutes chronométrées.

ARTICLE 9 ORGANISATION DE L'EPREUVE : HORAIRES PREVISIONNELS

La 10^{ème} Course sur Sable « Beach Cross » sera courue en deux manches de 20 minutes + 1 Tour pour les MX 1 et les MX 2 ; la finale B 20 minutes + 1 Tour et la finale A 25 minutes + 2 Tours, 3 manches de 20 minutes + 1 Tour pour les quads et les vétérans, et 12 minutes + 1 Tour pour les Kids.

REGLEMENT PARTICULIER COURSE SUR SABLE BEACH CROSS 2013

Touquet Auto Moto

Le détail des horaires prévisionnels est annexé au présent règlement.

ARTICLE 10 DEPART - ARRIVEE

Le départ sera donné à l'aide d'une grille, tout départ volé sera sanctionné par une exclusion immédiate du pilote concerné ou d'une disqualification en cas de réclamation des commissaires de piste. De nombreux postes de contrôle seront installés sur le parcours. Les concurrents surpris à couper le parcours, à changer de machine, à éviter une difficulté du terrain, seront déclassés à l'arrivée, après dépouillement des rapports des contrôleurs.

Le départ des quads se fera au drapeau devant la grille (150 pilotes maximum)

La finale A se donnera avec un départ décalé (150 pilotes maximum)

1. MX 2
2. MX 1

La finale B : un seul départ, les non qualifiés de la Finale A des catégories MX 1 et MX 2.

Attention : Tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit de départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement. Tout pilote ayant un comportement dangereux sur la piste ou en dehors sera exclu du classement. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs et de leur staff technique.

Il est formellement interdit de prendre un passager sur sa machine en quittant le circuit.

La zone de panneutage est considérée comme une zone appartenant au circuit et ne sera accessible que par le panneuteur majeur, muni de son pass et durant la manche de son pilote.

Tout ravitaillement ET interventions mécaniques, tout changement de pilotes ou de machines sont strictement interdits sur le circuit.

ARTICLE 11 CHRONOMETRAGE

Les chronométreurs compteront le nombre de tours pour chaque concurrent, et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée dans le dernier tour. Sur décision du Directeur de course, la durée de l'épreuve pourra être réduite. En cas de force majeure, la course pourra être arrêtée à tout moment. Dans ce cas, le Directeur de la course restera décisionnaire quant à la reprise ou sur la ligne d'arrivée au tour précédent de l'arrêt de l'épreuve.

ARTICLE 12 ASSURANCE

Le TAM a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme aux dispositions de l'Article R.331-30 du Code du Sport, auprès de la compagnie ASSURANCE MOTO VERTE. En cas d'accident, les concurrents possédant une licence à la journée, devront en faire la déclaration à ASSURANCE MOTO VERTE dans un délai de 18 heures après l'épreuve.

ARTICLE 13 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical de la manifestation : Docteur

Nombre de secouristes : 12

Nombre d'ambulances : 2

ARTICLE 14 RECLAMATION

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 15 ANNULATION – REPORT DE L'EPREUVE

Dans l'hypothèse où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques motifs que ce soit, et de manière non exhaustive, le TAM ne serait redevable envers les concurrents que de 50 % de l'engagement. Le TAM s'engage à rembourser au plus tard le 30 Novembre 2013. Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 16 LES OFFICIELS

Directeur de course : Monsieur Jean Paul WACQUET – N° de licence 029998

Directeur de course adjoint : Monsieur

Présidents de Jury : En cours de nomination par le Comité

Responsable technique : Madame Jacqueline BILAU – N° de licence 119877

Monsieur Michel BILAU – N° de licence 003939

Responsable chronométrage : Monsieur Mickael GOBELET

Responsable commissaire : Monsieur Alain VERPOEST

Nombre de postes de commissaires : 25

Nombre de commissaires de piste : 50

Responsable sécurité : Monsieur Alain GERMAIN

Un ou plusieurs officiels pourront également assister le Directeur de course ainsi que les responsables technique et du chronométrage.

ARTICLE 17 CLASSEMENT

Classement MOTOS

Pour le classement MOTO :

- MX 1 Cumul Manche 1 et Manche 2
En cas d'égalité, le classement de la 2^{ème} Manche sera prépondérant.
- MX 2 Cumul Manche 1 et Manche 2
En cas d'égalité, le classement de la 2^{ème} Manche sera prépondérant.

Le vainqueur du Beach Cross 2013 sera le pilote qui remportera la Finale A.

Tout pilote non classé au cours d'une manche se verra attribuer 150 points.

Les deux manches précédentes donneront accès à une finale A (pour les 150 meilleurs MX 1 & MX 2) et une finale B (pour les suivants)

Chaque pilote se verra attribuer les points de sa place pour l'accession en finale, au cumul des deux premières manches.

REGLEMENT PARTICULIER COURSE SUR SABLE BEACH CROSS 2013

Touquet Auto Moto

Accès à la Finale A : Les 70 premiers de la catégorie MX 2
Les 80 premiers de la catégorie MX 1
Avec départ décalé.

Accès à la Finale B : Les suivants de la catégorie MX 2
Les suivants de la catégorie MX 1

Classement *QUADS, VETERANS et KIDS*

Cumul des trois manches

En cas d'égalité, le classement de la 3^{ème} Finale sera prépondérant.

ARTICLE 18 PRIX

La distribution des prix aura lieu sur la digue au Car Podium le Dimanche 13 Octobre 2013, à l'arrivée de la Finale A.

LISTE DES PRIX

	MX 1 Cumul Manche 1 & Manche 2	MX 2 Cumul Manche 1 & Manche 2	FINALE A	QUAD
1 ^{er} Scratch :	1 500 €	1 500 €	3 500 €	3 000 €
2 ^{ème} Scratch :	1 000 €	1 000 €	2 500 €	2 000 €
3 ^{ème} Scratch :	500 €	500 €	1 500 €	1 000 €
4 ^{ème} Scratch :			1 000 €	
5 ^{ème} Scratch :			500 €	

1^{ère} Féminine Moto : 500 €

1^{ère} Féminine Quad : 500 €

Le règlement des primes sera envoyé par chèque ou par virement le lundi 14 Octobre 2013, après l'examen de tous les recours éventuels par le jury.

ARTICLE 19 PARC PILOTE

La place des concurrents, dans le parc Pilotes, sera attribuée **UNIQUEMENT** par l'organisation, et **UN seul véhicule par participant sera accepté.**

ARTICLE 20 SECURITE GENERALE

Mis à part les concurrents disputant leur manche et leurs panneauteurs, le circuit est absolument interdit d'accès.

Tears – off ou verres jetables **STRICTEMENT INTERDITS**

Tapis respectant l'environnement est obligatoire dans le parc Pilotes.

Interdiction d'utiliser les barbecues dans les parcs Pilotes.